

Les députés ne se refusent rien



Article rédigé par *RT France*, le 02 février 2021

La dotation matérielle des députés est portée à 21 700 euros par an.

Chargés des questions relatives aux aspects administratifs et matériels de la vie de l'Assemblée nationale, les trois questeurs ont décidé de faire passer la dotation matérielle des députés de 18 950 à 21 700 euros par an, soit une hausse de 15%.

Le collège des questeurs, dont la mission consiste à se pencher sur les aspects administratifs et matériels de la vie de l'Assemblée nationale, a décidé fin janvier d'une hausse d'environ 15% de la dotation matérielle des députés (DMD), qui passera de 18 950 € à 21 700 € par an, rapporte La Lettre A. Cette enveloppe couvre notamment les frais de courrier, de téléphone et de taxi et VTC des élus de la Chambre basse. Cette augmentation a pour but de leur permettre de garder le contact avec les électeurs malgré les mesures sanitaires.

La question a divisé les trois députés qui composent ce collège : si Florian Bachelier (LREM) et Eric Ciotti (LR) y étaient favorables, l'élue En Marche des Hauts-de-Seine, Laurianne Rossi s'est montrée plus rétive. Interrogée par le magazine économique Capital, elle regrette une «hausse injustifiée» à laquelle elle était «défavorable».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://francais.rt.com/france/83410-dotation-materielle-deputes-augmentation>